

AMAY

Des aides pour lancer son commerce

[Home](#) > [Régions](#) > [Huy-Waremme](#) > [Amay](#) - 30-07-2020 à 06:00 - Frédéric RENSON - L'Avenir



Amay espère diminuer le nombre de cellules commerciales vides dans le centre.[Doc](#)

Via Créashop-Plus, une prime pouvant aller jusqu'à 6 000€ peut soutenir les nouveaux commerces dans des cellules vides à Amay.

Reprise par la Région wallonne dans le portefeuille Créashop-Plus visant à revitaliser le tissu commercial de diverses communes, celle d'Amay lance un appel à projets aux commerçants souhaitant lancer une activité dans une des cellules vides du centre-ville. «*Nous avons eu l'obligation de définir un périmètre dans lequel ces nouvelles activités devront être lancées*, explique Corinne Borgnet, l'échevine du Commerce à Amay. *L'optique est de redynamiser le commerce dans le centre-ville sachant que de nouveaux projets immobiliers y fleurissent comme sur le terrain de l'ancien Broze ou, à plus long terme, au Prieuré. Ces nouveaux habitants sont autant de clients potentiels et il est important à nos yeux de renforcer l'offre commerciale dans le centre.*»

Une dizaine de cellules vides dans le centre

Le périmètre dessiné par le service commerces d'Amay englobe la place Gaston Rome, la rue de l'Industrie (no 1 jusqu'au niveau de Who's Hair), la rue Joseph Wauters, la rue Gaston Grégoire, la place Sainte-Ode, la rue Paul Janson et la chaussée Roosevelt du no 1 aux no 50 et 65 (au niveau de l'école des Tilleuls). «*Le service y a enregistré une dizaine de cellules commerciales vides*, continue l'échevine amaytoise. *Mises à part celles plus récemment libérées par le départ des deux banques Fortis et ING, ces cellules sont vides depuis assez bien de temps.*»

Les candidatures à une aide financière pour y relancer une activité commerciale sont à rentrer pour le 15 octobre 2020. Un jury (composé de représentants du comité de pilotage régional wallon du programme Créashop-Plus, de Meuse-Condroz-Hesbaye, du service commerces et de l'administration amaytoise) vérifiera la validité des projets mais aussi leur qualité. «*Le critère premier sera d'envisager la relance d'une des cellules vides du périmètre défini. Présenter un projet incluant le circuit court et l'économie circulaire constituera un plus. Notre enquête sur les attentes des consommateurs durant le confinement a aussi révélé un intérêt marqué pour l'arrivée de commerces de type fromagerie mais aussi de fruits et légumes.*»

Minimum de 2 500€ d'investissements

Les projets sélectionnés par le jury pourront bénéficier d'une prime couvrant jusqu'à 60 % du montant total des investissements admis HTVA (rénovation et aménagement de l'intérieur, rénovation de la vitrine, investissements mobiliers, enseigne) avec un maximum de 6 000€. Le montant minimal d'investissements devra dépasser les 2 500€ HTVA. Le candidat-commerçant devra maintenir son activité pendant 2 ans minimum sous peine de devoir rembourser la prime. *«Nous verrons s'il y a de l'intérêt. La Région wallonne nous autorise à lancer autant d'appels à projets que nous le souhaiterons durant 3 ans.»*

Service commerces d'Amay: 085/31 44 48, festivites-commerce@amay.be